



Le ministre du Commerce Luc Magloire Mbarga Atangana a publié un communiqué ce lundi 26 février 2024, détaillant les nouvelles tarifications en vigueur pour les transports urbains et interurbains au Cameroun. Ces ajustements interviennent suite à l'augmentation des prix du carburant, avec pour objectif d'harmoniser les tarifs et de fournir des informations claires aux usagers.

Selon l'arrêté signé par le ministre, les tarifs pour le transport urbain par taxis ont été fixés à 350 FCFA pour le ramassage de jour et 400 FCFA pour le ramassage de nuit. Les tarifs pour le dépôt sont de 3000 FCFA pendant la journée et 3500 FCFA la nuit, avec le tarif de nuit en vigueur de 22 heures à 5 heures du matin. Pour les transports périurbains et interurbains par cars et autobus, les enfants de 0 à 7 ans voyagent gratuitement, tandis que ceux de 8 à 10 ans paient 8 FCFA.

Le communiqué souligne également que la tarification plafond pour les élèves, les étudiants et les personnes à mobilité réduite est fixée à 300 FCFA le jour et 350 FCFA la nuit. Ces tarifs constituent un plafond au kilomètre pour assurer une certaine uniformité dans les coûts de déplacement.

Ces ajustements tarifaires visent à garantir un accès équitable aux services de transport tout en tenant compte des récents changements économiques liés aux prix du carburant. Les usagers

sont invités à prendre connaissance de ces nouvelles tarifications et à les respecter lors de leurs déplacements sur tout le territoire national.